

À la croisée des chemins

Contributions et réflexions épistémologiques en anthropologie urbaine

Sous la direction de
GILLES TEISSONNIÈRES
et
DANIEL TERROLLE

SYLVAINÉ CONORD
FABIENNE DUTEIL-OGATA
JACQUES GUTWIRTH
NOËL JOUENNE
OLGA MURO
MARIE PERCOT
COLETTE PÉTONNET
ALAIN REYNIERS
GILLES TEISSONNIÈRES
DANIEL TERROLLE
PATRICK WILLIAMS

Correction : Carol Duheyon

Éditions du Croquant
Broissieux • 73340 Bellecombe-en-Bauges
www.editionsducroquant.org

Diffusion-distribution : CDE-SODIS

© Éditions du Croquant, février 2012
ISBN : 978-2-36512-001-2
Dépôt légal : février 2012

éditions du croquant 

Préface

Comme je le dis au début de ma contribution, mon livre sur les Hassidim, qui date de 1970¹, fut en France un des premiers relevant d'une spécialité devenue l'anthropologie urbaine, celle qui a donné son nom au laboratoire d'anthropologie urbaine du CNRS. Celui-ci a débuté son existence de manière informelle en 1983, pour devenir en 1984 une « jeune équipe » expérimentale et enfin un laboratoire de plein exercice en 1985, soit il y a plus d'un quart de siècle.

Essayons d'analyser la genèse et le développement du laboratoire qui, comme l'indique la date de sa création, a été formé plus de 15 ans après la publication, en 1968, d'un livre pionnier dans ce domaine, *Ces gens-là*² de mon amie Colette Pétonnet. Pourquoi ce long délai ? Il faut rappeler que les travaux de Colette et de moi-même sont apparus dans le contexte d'une ethnologie institutionnelle fondée sur des recherches très largement consacrées aux « peuples primitifs », « sans écriture » avec comme champs d'enquête des populations rurales, nomades, vivant dans la savane, la jungle, des villages perdus loin des villes. Avec le soutien de deux professeurs d'ethnologie de l'université de Paris, Roger Bastide et André Leroi-Gourhan, à l'esprit ouvert, nous comptons tout bonnement transposer les méthodes et les concepts de l'ethnologie-anthropologie qu'ils nous enseignaient à des groupes dans la banlieue de Paris pour Colette et pour moi à Anvers, dans ma ville natale. Certes au départ, dans les années 1960, nous ressentions l'originalité

1. Jacques Gutwirth, *Vie juive traditionnelle. Ethnologie d'une communauté hassidique* (préface d'André Leroi-Gourhan), Paris, Minuit, 1970.

2. Colette Pétonnet, *Ces gens-là*, (préface de Roger Bastide), Paris, François Maspéro, 1968.

de notre démarche, mais nous n'avions pas vraiment conscience d'ouvrir une spécialité nouvelle de la discipline.

Toutefois l'anthropologie urbaine, si elle est, par ses techniques de base et par certains thèmes et problématiques, enracinée dans le passé de l'ethnologie en tant que discipline, doit aussi beaucoup à l'essor considérable de l'urbanisation, y compris dans bien des régions où les ethnologues choisissaient d'étudier surtout des groupes humains à l'écart de celle-ci et de ses multiples corollaires. De grands chercheurs africanistes, tels Jean Rouch et Georges Balandier, avaient pris conscience de cette évolution³. Dans un ouvrage d'épistémologie, il me paraît important d'examiner à grands traits l'essor de la sous-discipline « anthropologie urbaine » et en particulier les prémices et les conditions de la naissance du Laboratoire d'anthropologie urbaine⁴.

Ancrage dans l'ethnologie et ses méthodes

Colette Pétonnet et moi-même fûmes tous deux élèves, moi en 1961-1962 et Colette en 1963-1964, du Centre de formation à la recherche ethnologique (CFRE)⁵ où nous

3. « Dès les années 1953-1954, réalisant à Accra *Les Maîtres fous*, il [Jean Rouch] avait senti la nécessité d'effectuer des enquêtes extensives sur les migrations des Nigériens et des Voltaïques vers les pays côtiers à la recherche de travail salarié. N'oublions pas que c'est lui qui, dès le début des années 1960, a lancé et dirigé des études de grande envergure sur le prophétisme (le harrisme, notamment), les nouvelles religions et leurs réponses inédites à la maladie et à la souffrance psychique, les manifestations de l'éveil politique des masses urbaines, à Accra comme à Abidjan » écrivent Alfred Adler et Michel Cartry, « Jean Rouch (1917-2004) », *L'Homme*, 171-172, juillet-décembre 2004. Voir aussi Georges Balandier, *Sociologie des Brazzavilles noires*, Paris, Armand Colin, 1955; seconde édition augmentée, Paris, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985.

4. Voir mes textes déjà parus qui abordent aussi cette genèse : « Science et amitié, paramètres inséparables », Éliane Daphy (éd.), *Paroles offertes à Colette Pétonnet*, Paris, CNRS, Laboratoire d'anthropologie urbaine, 1996; Jacques Gutwirth « L'anthropologie urbaine en France. Un regard rétrospectif », publication en ligne <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00267536/fr/>, version 1, mars 2008.

5. Jacques Gutwirth, « La professionnalisation d'une discipline : le centre de formation aux recherches ethnologiques », *Gradhiva*, 2001, 29 : 25-41.

apprîmes les techniques de la discipline, sous la direction d'André Leroi-Gourhan, avec la collaboration active de Roger Bastide, et sous la conduite dévouée d'Hélène Balfet, technologue réputée. Le stage de huit jours concluant la formation se déroulait en milieu rural, mais fin 1963, en tant que moniteur du CFRE, j'organisais une brève enquête de terrain aux Halles de Paris, celles d'avant Rungis, à laquelle Colette participa en tant que stagiaire. En novembre 1981, lors du stage CFRE de huit jours dans un village de l'Orne, je fis la connaissance de Colette et des « affinités électives » se développèrent rapidement entre nous. Professionnellement, nous partagions les vues de Leroi-Gourhan sur la nécessité de recherches qualitatives sur le terrain et dans la durée, sur le besoin d'étudier et décrire les pratiques techniques et matérielles des groupes étudiés, etc. Lors de stages postérieurs, où nous étions tous deux moniteurs, nous poursuivîmes de longues conversations amicales. Nous parlions de l'évolution de nos travaux respectifs, fort différents certes, mais tous deux en contexte urbain, échangeons conseils et réflexions, etc. Les années passant, notre amitié s'affermir. Nous avons publié respectivement en 1968 et 1970 les deux livres déjà évoqués et nous poursuivions nos recherches, Colette dans les bidonvilles autour de Paris, moi surtout en Amérique du Nord.

Après une recherche à Montréal en 1971, à partir de 1975, je séjournai longuement aux États-Unis, où j'enquêtai d'abord à Boston sur une communauté dirigée par un leader hassidique, puis à Los Angeles, où dès 1976, j'entamai une recherche sur des judéo-chrétiens, ce qui aboutit plus tard à un livre⁶. Au cours de ces travaux, je découvris petit à petit la littérature ethnologique et sociologique américaine qui pouvait toucher à ma recherche, et aussi des ouvrages traitant de l'anthropologie urbaine déjà très substantielle aux États-Unis. En 1978, je publiai un article sur « l'enquête en ethnologie urbaine⁷ ». Colette, de son

6. Jacques Gutwirth, *Les Judéo-chrétiens d'aujourd'hui*, Paris, Cerf, 1987.

7. Jacques Gutwirth, « L'enquête en ethnologie urbaine », *Hérodote*, 1978, 9 : 38-55; en ligne http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00004183_

côté, avait fait une entrée remarquable dans *L'Homme*, avec une vaste étude concernant un bidonville au Maroc⁸.

C'est surtout à partir de la décade 1980-1990 que l'anthropologie urbaine prend son essor, à la faveur de diverses occurrences marquantes par leur nouveauté au sein de la discipline. Au début des années 1980, Gérard Althabe, avait mis en place une première « équipe de recherche en anthropologie urbaine et industrielle (E.R.A.U.I) »⁹. En mars 1981 Michelle Perrot, historienne, et Colette Pétonnet organisent au musée des Arts et Traditions populaires, à Paris, un symposium « anthropologie culturelle dans le champ urbain ». La revue *Ethnologie française* publie en 1982, un numéro avec des textes résultant de cette journée. Quelques mois plus tard, en novembre 1981, à Sèvres, lors d'un colloque international de l'Association française des anthropologues, j'organisais un atelier sur l'anthropologie urbaine. Grâce à des crédits CNRS, je pus faire venir deux invités étrangers, Ulf Hannerz, anthropologue suédois auteur d'un livre remarqué, paru en 1980, *Exploring the city*, au sous-titre suggestif, *Inquiries Toward Urban Anthropology*, ainsi que Jack Rollwagen, fondateur en 1972 aux États-Unis de la revue *Urban Anthropology*. Outre ces deux invités, divers participants, notamment Yves Delaporte, Colette Pétonnet, Daniel Terrolle, y présentèrent des interventions. Un an plus tard *L'Homme* publie un numéro thématique, « Études d'anthropologie urbaine¹⁰ » qui marque dans cette revue prestigieuse l'entrée de la sous-discipline dans le champ de l'ethnologie en France

D'autres journées et colloques, notamment à Toulouse, Royaumont et Lyon abordent le même thème et sont également suivis de publications sur ce thème dans des revues¹¹.

8. Colette Pétonnet, « Espace, distance et dimension dans une société musulmane. À propos du bidonville marocain de Douar Doum à Rabat », *L'Homme*, 1972, 2 : 47-84.

9. À noter que cette équipe a disparu.

10. *L'Homme*, 1982, 4.

11. Voir Jacques Gutwirth, « Jalons pour l'anthropologie urbaine », *L'Homme*, 1982, 4 : 5-23.

En 1982 encore, sur ma suggestion, les éditions de Minuit font traduire l'ouvrage de Hannerz par le sociologue urbain Isaac Joseph, qui sortira en 1983.

Un « ensemble flou » d'anthropologues urbains, qui se connaissaient et se rencontraient, s'était ainsi formé. Un soir, au début de 1983, dînant avec Colette, place de la Bastille, nous vint l'idée de proposer au CNRS la création d'une équipe d'anthropologie urbaine. Notre tentative n'aboutit que sur une maigre aide financière, mais l'année d'après, le CNRS accepta d'aider une « jeune équipe » d'anthropologie urbaine, codirigée par Colette et moi-même, toujours avec un financement médiocre ; désormais l'anthropologie urbaine entrait, certes par une porte à peine entrouverte, dans le champ des équipes d'ethnologie reconnues.

Parmi les premiers participants de notre aventure, certains sont toujours présents au L.A.U, notamment Yves Delaporte, Liliane Kuczynski, Catherine Choron-Baix, Anne Raulin et Patrick Williams. L'ensemble des participants partageait des conceptions que Colette et moi explicitâmes dans le texte proposant la création de la « jeune équipe » ; voici un bref extrait de notre « manifeste », en rapport avec le thème de cet ouvrage-ci : « La construction de l'objet n'est pas un problème plus difficile à résoudre en ville qu'ailleurs. Les isolats n'existent plus, s'ils ont jamais existé, et d'autre part la ville vue comme une foule est une illusion d'optique... Ce sont les réseaux fournis par les informateurs eux-mêmes, et qu'il convient de suivre comme des pistes, qui construisent peu à peu l'objet dans une cohérence interne. Les liens entre les hommes, quelle que soit la matière dont ils sont tissés, sont le plus sûr moyen de ne pas s'égarer¹². » Je pense qu'aujourd'hui encore nous soutenons de telles réflexions.

Dès 1984, nous nous réunissions mensuellement, pour des discussions concernant nos recherches ou pour résoudre des questions financières et administratives,

12. Jacques Gutwirth et Colette Pétonnet, « Projet de jeune équipe *Anthropologie urbaine* », 1984 : 4. Document pour le CNRS. À noter que cette équipe comptait déjà 17 participants.

d'abord rue d'Athènes, Paris IX^e, dans les locaux du Groupe de sociologie des religions du CNRS, puis dans une salle du musée de l'Homme, qui servait aussi de passage ouvert à tout un chacun. Ceci témoignait de notre médiocre statut au musée. Mais Colette, astucieusement, y fit installer pour nos archives une armoire, achetée sur nos maigres crédits, ce qui affirmait possession symbolique des lieux.

Heureusement, cette situation ne perdura pas. Avec l'appui du directeur du département de l'Homme et de la Société, Jacques Lautman, le centre CNRS d'Ivry, aux portes de Paris, nous accorda une petite pièce au sous-sol. Puis, au cours des années qui suivirent, avec l'expansion évidente du nombre de ses chercheurs, le laboratoire d'anthropologie urbaine obtint petit à petit un ensemble de bureaux au deuxième étage de l'immeuble.

La codirection de Colette et moi-même, qui dura jusqu'à ma retraite en 1992, fut suivie de la direction par Colette, puis par Patrick Williams à partir de 1996, et enfin par Jean-Charles Depaule en janvier 2004. Je ne puis m'étendre sur les diverses activités du laboratoire au cours des ans. Le séminaire mensuel nous a beaucoup servi pour confronter nos travaux en cours et renforcer nos liens scientifiques. Plusieurs chercheurs et enseignants du laboratoire propageaient aussi la « bonne parole » de l'anthropologie urbaine dans diverses institutions universitaires. Nous reçûmes des chercheurs étrangers ; des missions de recherche étaient pratiquées par nombre de chercheurs. Nous accueillions aussi des doctorants et des chercheurs sans poste.

L'expansion du laboratoire correspondait à la multiplication des recherches d'ethnologues en milieu urbain. La question posée par Michel Izard et Gérard Lenclud en 1995 : « L'ethnologie appliquée aux phénomènes auxquels le sens commun attache l'étiquette de modernité (la ville, l'entreprise, les institutions d'État, etc.) est-elle, peut-elle être vraiment anthropologique ?¹³ » a reçu, malgré les réti-

13. Michel Izard et Gérard Lenclud, *Les régimes de scientificité de l'anthropologie en France*, Paris, Rapport au ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur, 1995 : 47.

cences manifestes de ces deux anthropologues, la réponse qu'elle méritait : celle des faits. L'anthropologie urbaine, du proche, de la modernité est désormais largement présente en France, et aussi ailleurs dans le monde.

Seul un ethnocentrisme déplacé pouvait faire penser que l'ethnologie ne s'appliquait qu'aux « peuples primitifs », « sans écriture », aux populations des villages plus ou moins lointains, des savanes, des jungles, etc. L'urbain et ses retombées sont désormais un phénomène qui touche d'immenses populations. Les ethnologues pouvaient-ils fermer boutique au nom d'une fidélité au passé de leur discipline ? Évidemment non. Certes, à côté de la démarche d'autres disciplines, celle de l'ethnologie reste extrêmement précieuse pour montrer, comprendre et analyser les sociétés modernes.

JACQUES GUTWIRTH

Introduction

GILLES TEISSONNIÈRES
ET DANIEL TERROLLE

En publiant « Chemins de la ville » en 1987, l'équipe de chercheurs et les fondateurs du Laboratoire d'anthropologie urbaine entendaient témoigner de plusieurs choses. La première était que l'anthropologie urbaine existait comme telle et qu'elle le prouvait à travers ses recherches et publications. La seconde est qu'elle s'inscrivait à travers ses méthodes, ses problématiques et la construction de ses objets, dans la continuité de l'ethnologie classique initialement fondée sur l'étude des sociétés « exotiques¹ ». La troisième, enfin, était que cette ethnologie n'était pas indépendante des formes mêmes de sa production, selon la pensée de P. Bourdieu. À l'heure où le Laboratoire d'anthropologie urbaine évolue, il nous a semblé important de tenter de faire état des recherches qui balisent encore ce champ dans cette équipe et qui témoignent de cette aventure scientifique commencée collectivement et de ses prolongements potentiels.

Un paysage disciplinaire et méthodologique en évolution

Plus de 20 ans après cette publication, il n'est pas sans intérêt de s'interroger sur le parcours accompli et de

■
1. Il faut reconnaître que ce sont en grande partie des anciens élèves du Centre de formation à la recherche ethnologique (CRFE), dirigé par R. Bastide et A. Leroi-Gourhan, qui ont été les pionniers de l'ouverture de ce nouveau champ de recherches en France. (Cf. J. Gutwirth, « L'anthropologie urbaine en France », *Critiques*, 1983, 438, p. 872-895).

questionner la pertinence de cette démarche. À travers les vicissitudes diverses rencontrées lors de la construction de leurs objets, les contributeurs au présent ouvrage témoignent d'un questionnement épistémologique explicite qui prend deux dimensions. La première est relative à l'inquiétude, récurrente en sciences humaines, quant à la pertinence de l'objet construit. Si cette dernière atteste de la qualité de chercheur, elle n'est pas pour autant spécifique de l'anthropologie urbaine. La seconde, cependant, interpelle justement ce champ particulier en laissant apparaître, par transparence, la recherche de sa légitimité. Dit autrement, si en 1987 il semblait essentiel d'affirmer la spécificité d'une anthropologie urbaine pour dépasser son enfermement initial dans l'étude des sociétés « exotiques » ou dites « primitives », en regard de l'ouverture faite par A. Leroi-Gourhan à investir l'étude des sociétés industrielles et urbaines², une fois la démonstration faite de la nécessaire adaptation à ce nouveau champ d'étude, plus de 20 ans après, l'argument a-t-il toujours autant de force ?

Si les contributions qui constituent le substrat de cet ouvrage semblent en témoigner, il apparaît néanmoins que les champs d'investigation se sont considérablement élargis, questionnant de ce fait la méthodologie idoine.

Sans pour autant renoncer à étudier des formes sociales nettement délimitées spatialement (Noël Jouenne – Olga Muro), les contributeurs remettent à l'épreuve leur technique d'enquête (Sylvaine Conord), interrogent rétrospectivement la construction de leur objet (Jacques Gutwirth),

2. A. Leroi-Gourhan exhortait dès 1936 à « ...présenter la culture européenne moderne, considérer la radio comme un moyen de transmission comparable au tambour, le complet veston comme le vêtement typique des indigènes mâles et la mitrailleuse comme une arme de jet » (in P. Rivet (éd.), *Encyclopédie française*, Paris, T.VII, 24, p. 18). Sans doute était-il trop tôt pour que cela fût entendu et compris. Aussi, plus de 30 ans après, ne peut-il s'étonner que « ...c'est une singularité que de prétendre étudier l'Homme en tenant l'homme civilisé ou comme trop bien connu, ou comme d'une essence en quelque sorte extra-humaine » (*L'Homme et la matière*, Paris, Albin Michel, 1971, p. 316).

l'objet lui-même (Patrick Williams) ou le débusquent alors qu'il semble inaccessible (Daniel Terrolle).

De nouveaux axes de réflexion tendent aussi à prendre en considération des dimensions qui excèdent ces questionnements et mettent notamment en jeu des groupes sociaux qui se déplacent, traversent la planète, contraints par les vicissitudes de l'existence ou pour leur loisir (Marie Percot – Gilles Teissonnières). Notamment attentives aux phénomènes relatifs à ce qu'il est convenu d'appeler globalisation, ces recherches sondent ce qui, d'un bout à l'autre de la planète, constitue la chair de l'activité urbaine. De Tokyo (Fabienne Duteil-Ogata) aux pays du Golfe en passant par le Kerala (Marie Percot) ou Carthage (Yves Reyniers), elles s'ancrent dans des approches multisituées qui répondent, comme en écho, à de nouvelles configurations qui font en quelque sorte fi des frontières.

Par ailleurs, face à une sociologie urbaine alors plus exclusivement quantitative, un second argument justifiait à juste titre l'enrichissement compréhensif et explicatif qu'offrait alors une approche ethnographique des faits urbains. Or, depuis ces 20 dernières années, la sociologie urbaine a évolué, en France, dans ses méthodes vers une saisie plus qualitative de ces faits et vers une « micro-sociologie », ou une sociologie « empirique » attentive au « terrain » et à la collecte des faits³. Si l'on peut voir là l'influence différée en France de l'interactionnisme américain qui par ses méthodes insiste sur le détail de ces interactions au point d'éclipser leurs significations véritables dans une conception plus globale des rapports sociaux hiérarchiques – ou plus, de « domination » –, on peut aussi remarquer le fraying d'une sociologie à fondements ethnographiques qui non seulement n'élude pas ce sens au niveau global, mais le restitue à charge dans la

3. On peut évoquer à ce titre un sociologue comme Loïc Wacquant prenant en compte les travaux de M. Mauss et ses interrogations sur l'implication du chercheur dans la construction de l'objet à travers la tridimensionalité du fait social total (intervention de L. Wacquant au séminaire CRPS/CICEFT/LAU – Paris 1, lors de la journée d'étude « Le corps, le ghetto et l'État pénal. Autour du travail de L. Wacquant », le 27/05/2010, à la Sorbonne).

démonstration de cet ordre social hiérarchisé⁴. De ce point de vue, l'anthropologie urbaine aurait-elle perdu, et faut-il l'admettre, l'exclusivité méthodologique qui fondait une partie de ses spécificités d'alors ? Certainement pas, car il ne s'agit là, pour la sociologie française, que d'une tendance, manifeste certes, mais qui est loin de représenter un vaste mouvement de fond méthodologique dans cette discipline. De nombreux sociologues continuent à sanctifier l'« entretien » comme fondement de la discipline et à produire des tableaux statistiques interprétatifs de ces derniers, comme si privilégier le « dire » sans observer le « faire » – parfois antithétique avec le précédent – influençait peu la pertinence des interprétations produites.

Enfin, il faut souligner que loin d'être antithétiques et concurrentielles, les postures de la sociologie et de l'anthropologie se sont rapprochées et sont dans un nouage beaucoup plus avoué qu'il y a 20 ans. De fait, en considérant que la pertinence des objets anthropologiques ne pouvait s'accomplir qu'à condition qu'ils s'inscrivent dans des questions sociologiques plus globales, l'anthropologie urbaine a fait un pas vers une sociologie qui, comme on vient de le souligner, prenait de plus en plus en compte des méthodes de type ethnographique pour construire ses propres objets. Est-ce à dire pour autant que l'on soit dans une confusion des méthodes et des disciplines et que, dans ce « mélange », l'anthropologie urbaine n'ait pour avenir que la dissolution définitive de ses spécificités ?

Si la question mérite d'être posée, il semblerait que nous puissions y répondre par la négative. Il lui faut néanmoins trouver à adapter ses méthodes pour répondre à de nouveaux enjeux épistémologiques et méthodologiques et accepter ce « mélange » sans renier les principes qui la fondent. Le croisement des données quantitatives et qualitatives peut être ainsi valorisé au même titre qu'une trans-

4. Ce que démontrent les travaux et publications de M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot sur la grande bourgeoisie, ou encore ceux de N. Jounin sur les travailleurs du bâtiment (*Chantier interdit au public. Enquête parmi les travailleurs du bâtiment*, La Découverte, 2008).

versalité disciplinaire plus large peut permettre d'appréhender des pans d'une réalité sociale autrement insaisissable. Rien de bien nouveau en somme, si ce n'est que de nouveaux terrains s'offrent aujourd'hui à elle. Ils trouvent leur expression dans des configurations qui mettent en jeu des flux humains sans cesse croissants à l'échelle planétaire, modifiant ainsi la teneur des relations sociales et le rapport à l'altérité (l'article de Marie Percot est à ce titre exemplaire). Il en va notamment de même de la multiplication des réseaux informatiques contribuant à favoriser l'amplification de communautés virtuelles.

Ces nouvelles configurations se trouvent partiellement délestées des enjeux liés aux limites spatiales – la situation des sans-papiers en France n'invite pas sur ce point à l'angélisme – et culturelles constitutives des groupes sociaux restreints, stables et délimités territorialement auxquels se frottait « traditionnellement » l'ethnologie. Loin de remettre en question ce qui fonde une ethnologie centrée sur ces groupes, il y a sans doute pour elle une dimension nouvelle qui suppose d'aller voir en même temps ce qui se passe *ici*, mais aussi *ailleurs* pour tenter de comprendre ce qui se joue et favoriser une démarche heuristique.

Par ailleurs, que faire des recherches de cette dernière lorsqu'elles ne débouchent pas sur un questionnement sociologique plus vaste et restent limitées, pour ne pas dire bornées, aux horizons de la seule description des faits ? Que faire de ces sujets en quelque sorte mort-nés ou laissés dans un état de sous-développement structurel, alors qu'ils possèdent tous les signes d'une ethnographie aussi minutieuse que ceux de l'absence de problématique qui les singularise ? Cette ethnologie de taxidermiste – dans le sens où elle se contente de donner l'illusion de la vie à des objets ethnographiquement bien faits sans les articuler, ni les uns aux autres ni aux manifestations sociales et culturelles de la culture englobante qui pourtant les détermine –, tente de penser l'objet sans le donner à penser. Ces scories servent en fait à alimenter les fondements d'une sociologie spéculative ou d'une science politique qui, à défaut de partir du

terrain, se justifie en s'emparant et en se parant des matériaux de terrain des autres : pour ces dernières, le chercheur ainsi réduit de lui-même à l'ethnographie besogneuse qu'il produit devient une source équivalente à celle du journaliste d'investigation ou aux témoignages d'autochtones⁵. Il n'est donc pas étonnant que ces disciplines mélangent ces sources et les égalisent tant dans leurs références argumentatives que dans leurs bibliographies. À ce jeu, la collecte impensée des « faits » supposés « donnés » produit des objets inaboutis dont le chercheur abandonne imprudemment à d'autres sciences la charge de les faire signifier. Elle sert d'alibi à des problématiques que le chercheur se refuse à maîtriser et ainsi, il ne peut qu'être amené à voir ses objets initiaux utilisés parfois à contre-emploi.

Un paysage de contraintes renforcées

Si Maurice Godelier évoquait déjà il y a plus de 20 ans, l'« opacité » des administrations, des institutions et des entreprises pour souligner les premières difficultés que rencontraient alors les anthropologues urbains dans leurs enquêtes de terrain, force est de constater que la situation a empiré. C'est maintenant une véritable logique défensive de la part de ces dernières qui conditionne la pratique de l'enquête en la soumettant à des autorisations officielles tellement contextualisées qu'elles ne laissent plus le chercheur libre d'observer, de photographier, de filmer ce que bon lui semble. Souvent prises dans les enjeux hiérarchiques qui structurent ces ensembles, ses libertés d'entretien et même d'écriture sont contrôlées⁶.

5. P. Gaboriau, *Le chercheur et la politique*, Éditions Aux lieux d'être, 2008.

6. Il n'est pas rare de voir la publication de rapports de recherche différée de deux ou trois ans après la fin de l'étude par des clauses contractuelles. Outre la pénalisation du chercheur qui ne peut témoigner de l'actualité de son travail, serait-ce le temps nécessaire aux institutions pour pallier les défauts structurels analysés par le chercheur, ou pour mettre en place seulement un système de dénégation efficace de ce que démontrent ses recherches ? Tant de précautions sont de toute évidence suspectes quant à la volonté de « transparence » généralement revendiquée par ces bailleurs de fonds de la recherche sous contrat.

Ces manœuvres coercitives, qui bien souvent prennent la forme d'un refus net dès le premier contact, ont permis de poser autrement la question éthique relative à l'enquête avouée. Est-ce à ces structures, et plus globalement à la société elle-même, de définir ainsi les objets « étudiables » par les anthropologues ? Si cela devait être le cas, on pourrait déduire alors que les objets qui relèveraient d'une anthropologie transparente et autorisée se réduiraient à l'infime part consensuelle à laquelle toute société peut raisonnablement consentir : le patrimoine collectif par exemple serait un objet possible et, dans ce sens, l'étude de tous les savoir-faire en voie de disparition. Mais que serait-il alors de la liberté d'action et d'imagination scientifique de l'anthropologue dans ce cadre ? Est-ce sa fonction de répondre à cette demande pacifiée alors que par ailleurs nombre d'objets – et les hommes qui les habitent – sont pris dans des rapports sociaux où la violence symbolique et parfois réelle des enjeux qu'ils représentent est plus significative de la société et essentielle pour sa compréhension ?

Sans nul doute, la volonté d'une anthropologie urbaine libre de choisir ses objets d'étude implique que le chercheur passe outre le cadre des autorisations pour mener son enquête. À cette fin, il doit adapter ses pratiques en endossant, le temps de cette dernière, un statut mimétique. Pour observer « l'inobservable », il doit devenir celui qui est autorisé à approcher cela au plus près en déguisant sa démarche⁷. Or, si l'anthropologue travaille au-delà des représentations dominantes pour atteindre la réalité masquée par ces dernières, comment pourrait-il procéder autrement dans certains cas ?

Par ailleurs, la multiplication, depuis deux lustres, des comités et autres chartes d'éthique, érigés en gardien d'une morale qui s'affiche d'autant plus qu'elle a souvent totalement disparu dans les faits, est un rempart supplémentaire

7. Le journalisme d'investigation pratique bien la « caméra cachée » pour déjouer les interdictions d'approche et rendre compte du sujet traité, pourquoi l'anthropologue n'aurait-il pas recours à une stratégie identique pour construire des objets impossibles à atteindre sans cela ?

dressé contre les investigations anthropologiques. C'est donc encore plus opaques, car maintenant drapées d'une vertu certifiée, qu'institutions et entreprises se défendent de toute irruption d'un regard ethnographique en leur sein. Cette défense ne peut qu'attiser les questionnements et les investigations des chercheurs en sciences humaines et les inciter à la contourner.

Enfin, ces institutions et entreprises se sont dotées dans la même période des services de communicants auxquels sont renvoyés systématiquement les chercheurs : rodés à dispenser des « éléments de langage » aussi officiels que dissimulateurs, ces derniers représentent des obstacles supplémentaires pour le chercheur. Cependant, s'il reste vain d'obtenir une quelconque information vérifiable sur la réalité par ce biais, il est du plus grand intérêt d'analyser ces discours « tout prêts » et ces démonstrations « achevées » pour ne serait-ce que rendre compte de l'écart significatif qu'ils représentent avec l'analyse de la réalité observable.

Cependant, le chercheur en France n'est pas encore au bout de ses peines : s'il a vaincu ces réticences, bien souvent sa liberté de publier est alors limitée par la juridiction qui commence à se manifester à propos de ses écrits. Comme l'analysent précisément S. Laurens et F. Neyrat (avec d'autres contributeurs) dans leur ouvrage *Enquêter : de quel droit ?* (Éditions du Croquant, 2010), plusieurs raisons expliquent l'émergence d'une nouvelle situation où l'enquêté peut imposer des contraintes juridiques telles que le travail de l'enquêteur devienne impossible. S. Laurens attribue⁸ les effets de cela à plusieurs raisons. Si l'on peut se réjouir que les portails de revues comme Cairn, Persée ou Revues.org qui diffusent les articles scientifiques sur internet permettent un accès de plus en plus rapide des enquêtés aux résultats de la recherche, on constate qu'en contrepartie cela dynamise la réactivité des enquêtés impliqués dans ces dernières, même sous couvert d'un anonymat protecteur. Par ailleurs, il souligne « l'influence

croissante du modèle américain de "l'éthique scientifique". Aux États-Unis les normes éthiques régissant les sciences dures (telles qu'exprimées dans le programme Human Subject Protection), qui visaient notamment à protéger les participants aux expérimentations médicamenteuses, ont été transposées telles quelles aux sciences humaines. Résultat : un de mes collègues, qui fait sa thèse à la New York University (NYU) sur les hauts fonctionnaires coloniaux français doit, après chaque entretien qu'il réalise, administrer un questionnaire à l'interviewé. Exigé par la NYU, ce formulaire demande à l'enquêté si les questions de l'enquêteur n'ont pas été trop violentes ou trop intrusives. L'enquêté peut par ailleurs donner ou non son accord à l'utilisation des matériaux recueillis lors de l'entretien. » Notons que c'est aussi ce que recommande B. Bergier dès 2001, dans son ouvrage *Repères pour une restitution des résultats de la recherche en sciences sociales. Intérêts et limites*, L'Harmattan. Au nom d'une éthique de la restitution aux enquêtés, le chercheur doit leur soumettre les entretiens effectués avec eux : ils peuvent donc supprimer des passages et en reformuler d'autres avant de les valider. Bien plus, il doit leur soumettre la citation de ces derniers dans la construction de l'objet et obtenir leur accord pour publication. Cette dernière précaution est d'ailleurs celle prise par M. Pinçon et M. Pinçon-Charlot avant la publication de leurs recherches sur la grande bourgeoisie : la puissance économique et sociale de leurs enquêtés fondant leur crainte de procès en diffamation éventuels qu'ils ne pouvaient pas se permettre. Enfin, le financement de la recherche autonome tendant à diminuer, S. Laurens précise qu'« on voit donc augmenter la part des travaux financés par des institutions, des entreprises, des fondations qui font peser de nouvelles contraintes sur le travail scientifique ». Le colloque organisé en 2009 à l'université de Limoges (Droit à enquêter, droits des enquêtés) sur ce sujet a mis en évidence de multiples cas. Il a permis de remarquer que le chercheur reste bien seul quant à ces contraintes et à ces dangers de procédure : les institutions scientifiques ont rarement défendu la

8. Dans un entretien paru dans *Sciences humaines*, n° 211, janvier 2010.

spécificité de la recherche et les universités « préfèrent par exemple éviter une mauvaise publicité que défendre l'autonomie du chercheur en cas de menace de procès. Ce sont des institutions qui de plus en plus gèrent leur image, et soignent leurs relations avec les autres institutions. La multiplication en leur sein de services de communication (qui interviennent parfois pour demander le retrait de certains résultats) et de "valorisation", tend à faire oublier la spécificité de la recherche universitaire et de la nécessité de l'autonomie ». Ce colloque et l'ouvrage cité visent en fait, sur la base des premiers symptômes repérés en France, à alerter la communauté scientifique pour éviter que justement ces dispositions prises aux USA (où le droit est en faveur des enquêtés, au détriment du chercheur) ne soient étendues à la France. Enfin, ces questionnements visent aussi à ériger plus un « droit à enquêter » qu'une revendication éthique qui protégerait les chercheurs en sciences sociales des prérogatives démesurées dont jouissent les enquêtés (droit à l'image, droit à la propriété intellectuelle (à propos des entretiens), à la vie privée, devoir de réserve, secret professionnel, droit des mineurs (en cas d'enquêtes sur de jeunes personnes)). Tout en témoignant des conséquences de cela aux USA, Howard S. Becker⁹ atteste cependant que si les effets du Human Subjects Review Board (comité d'évaluation des recherches sur les sujets humains) ne sont pas systématiquement appliqués dans toutes les universités américaines, ils contribuent « à créer une culture académique où les contraintes et les limites imposées sont perçues comme normales », ceci via une commission d'évaluation « ad hoc » (des doctorants) qui maintenant « fait partie de la routine universitaire et n'est qu'un obstacle de plus à surmonter dans leur parcours, alors que de telles commissions les empêchent de suivre leurs intuitions ». Et de conclure : « Si la prochaine génération de chercheurs accepte les restrictions actuelles, l'avenir des sciences sociales s'annonce bien sombre. Privés de la possibilité

9. Howard S. Becker, « Quand les chercheurs n'osent plus chercher », *Le Monde diplomatique*, n° 684, mars 2011, pp. 4-5.

d'explorer des idées que l'establishment académique peut trouver étranges ou suspectes, empêchés de se tromper en innovant, ils vont devenir de simples experts en relations publiques. »

L'anthropologie urbaine est-elle réductible à une étape épistémologique ?

S'il y a 20 ans, le vocable « anthropologie urbaine » était indispensable pour signifier le nouveau champ de recherche auquel pouvait prétendre l'anthropologie, ce dernier peut apparaître aujourd'hui, alors que dans sa presque totalité la population française est urbaine, comme redondant. On peut donc se demander si l'« anthropologie urbaine » n'a pas été une étape épistémologique transitoire pour faire reconnaître sa juste légitimité à échapper à sa captivité initiale dans l'étude des sociétés « exotiques » et pour s'emparer de celle des sociétés industrielles et urbaines. Or, une fois cette dernière admise et reconnue, on ne peut que constater, suite à la disparition progressive des sociétés « exotiques » et des sociétés rurales « traditionnelles », que la seule anthropologie qui puisse exister et se pratiquer avec un espoir d'avenir soit celle justement des sociétés industrielles et urbaines. Quel serait alors, s'il existe, le domaine particulier d'une « anthropologie urbaine » ? La lecture de la réédition en 2007 de l'ouvrage d'Anne Raulin, *Anthropologie urbaine* (A. Colin, 2001), malgré un effort évident de mise en perspective, n'est malheureusement guère éclairante sur ce point : non seulement l'auteure fait l'impasse sur l'influence déterminante, en France, d'A. Leroi-Gourhan pour ouvrir à l'anthropologie le champ des sociétés industrielles et urbaines¹⁰, et ce bien avant que l'École

10. Les références à cette filiation ne manquent pourtant pas : J. Gutwirth 1973, 1982, 1983, 1987, 2003, D. Terrolle, 1989. Il est d'autant plus curieux qu'elles soient délibérément ignorées par l'auteure alors qu'elle rejoint dès 1984 la Jeune Équipe CNRS 4931, Anthropologie urbaine, montée et dirigée par J. Gutwirth et C. Pétonnet – qui incarnent ce courant intellectuel – et qui deviendra par la suite le Laboratoire d'anthropologie urbaine (CNRS) dont elle est membre à la date de la publication de l'ouvrage cité. Refuser

de Chicago ait une influence sur les sociologues français¹¹, mais elle joue sans cesse de la double signification du terme anthropologie : tantôt spécifique et dans la référence à une anthropologie classique appliquée à la ville, il se trouve également employé de manière hypertrophiée pour recouvrir bon nombre de méthodes et autant de disciplines des sciences sociales, de la littérature ou de la philosophie, portant intérêt à la ville. De cet ensemble parfois disparate de méthodes et de disciplines, est-ce l'anthropologie urbaine qui surgirait tout armée – telle Athéna jaillissant de la tête de Zeus – ainsi engendrée dans l'alchimie de ce melting-pot interprétatif, ou bien seulement une connaissance de la ville ? Est-il question de la poursuite d'une discipline bien identifiée comme telle, par son histoire et ses méthodes, qui s'attacherait à l'étude des différentes formes de faits sociaux et de traits culturels qui se déploient et interagissent dans la ville, ou d'une sorte d'« urbanologie », ce concept englobant l'ensemble des approches produites non seulement en sciences humaines, mais aussi en littérature et en philosophie sur la ville ? La variabilité du sens du concept même d'« anthropologie », oscillant sans cesse entre une signification spécifique et l'autre extensive, ne permet pas de trancher. Il faut porter au crédit de l'auteure de rendre ainsi révélatrice la « crise » épistémologique que

de rendre compte de cette histoire intellectuelle et scientifique, pour le développement de l'anthropologie urbaine en France, relève, dans ces conditions, d'une dénégation pour le moins curieuse.

11. Cette influence sera nulle sur les anthropologues français investissant le champ urbain sur le plan méthodologique, puisqu'ils pratiquent déjà, dans le droit fil de leur filiation intellectuelle propre, les méthodes d'enquête développées par l'École de Chicago. Cet apport dynamisera sans aucun doute, sur le plan méthodologique, les sociologues français dans leur approche du champ urbain mais ce, dans les années quatre-vingt. Sur le plan théorique, par contre, le transfert de modèles interprétatifs forgés outre Atlantique et sortis de leurs contextes historico-économiques particuliers et de leurs relativeurs culturels spécifiques, ne s'avérera pas toujours pertinent : ainsi, par exemple, l'étude du Hobo de N. Anderson (publiée en 1923), reprise par de nombreux sociologues comme référence exemplaire dans l'étude des SDF français contemporains, témoignera d'un manque de pertinence heuristique évident.

traverse ce concept d'anthropologie urbaine, à travers les multiples acceptions qu'il peut actuellement recouvrir. Faut-il alors, pour autant : « concevoir cette "discipline"¹² comme appropriable par de nombreux types de recherche et déclinable en fonction d'orientations diverses » (*ibid.*, p. 69), tel que l'affirme l'auteur ? L'évidence apparente du propos ne convainc point. Ceci tout d'abord – et cette remarque ne vise bien évidemment pas l'auteure elle-même, mais certains de ceux qu'elle évoque – car il ne s'agit pas de se revendiquer anthropologue pour l'être scientifiquement dans ses productions. D'autre part, car aucune analyse n'est faite ni des conditions particulières ni des déterminants – idéologiques, politiques entre autres – qui sont à l'origine de ces recherches dans chacune des disciplines respectives¹³, et que d'autre part, enfin, selon la formule « accumuler n'est pas démontrer », rien (ni dans les méthodes ou les théorisations) ne fait lien entre ces productions excepté leur revendication lexicale de se rapporter à la « ville » ou à l'« urbain ». Soit alors il s'agit d'un projet à venir et d'envergure pour articuler la pertinence des méthodes et des objets, et leurs convergences dans une discipline englobante véritable et définie alors avec précision que serait une « anthropologie urbaine », soit il s'agit de cataloguer sous ce vocable des objets aussi disparates dans leurs méthodes¹⁴ que dans

12. La précaution de mettre ce mot entre guillemets est significative.

13. Ainsi, pour ce qui est de la sociologie, les travaux minutieux sur ce point de J.-M. Chapoulie, (*La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Seuil, 2001) ne sont pas cités alors qu'ils éclairent singulièrement cette question.

14. Il est parfois surprenant de constater comment apparaissent des « innovations » méthodologiques incongrues dans la pratique ethnographique quand l'anthropologue se laisse aller à la confusion des méthodes. Ainsi, celle de la rétribution monétaire de l'enquêté utilisée lors de l'enquête de D. Desjeux, avait fait débat avec ce dernier lors de son intervention au colloque « Les SDF, visibles, proches citoyens » le 15 décembre 2003, à la Maison de la RATP, à Paris. Il est dommage que les responsables de la publication des actes de ce colloque n'aient pas jugé utile de faire part du débat collectif qui s'était déroulé à ce propos dans la salle, et ce d'autant plus que s'y était réaffirmée, envers et contre les effets pervers d'une technique importée du marketing, la nécessité d'en rester aux relations de don et contre-don qui ont toujours fondé la relation d'enquête en ethnographie. C'est à la lumière de

leur théorisation disciplinaire au point de diluer le vocable référentiel jusqu'à l'extrême. Le lecteur ne peut qu'espérer la première occurrence même s'il a parfois l'impression d'être, pour le moment, confronté à la seconde. En tout état de fait, la crise épistémologique persiste et avec elle, « la différence des approches méthodologiques et conceptuelles sur un même sujet alimente le débat et la polémique entre chercheurs » (*ibid.*, p. 68). En ce moment de réflexion, l'irruption de l'anthropologie urbaine en France, à travers sa filiation anthropologique propre, semble bien avoir franchi une étape épistémologique, puisque s'inaugurent à son propos, et relativement à la revendication de son avenir, des conceptions divergentes quant à son contenu. Qu'est-ce alors que l'anthropologie urbaine ?

Sans nul doute, elle n'est pas confondable avec une anthropologie de la modernité, dont les objets sont parfois évanescents et pour l'étude desquels ses méthodes classiques restent peu utilisables. De quelle observation participante user pour étudier le cyber-commerce par exemple ou l'usage des nanotechnologies ? Cependant, en restant dans le droit fil de son strict héritage méthodologique – et c'est l'option qui sera adoptée –, ses contributions, par leur comparatisme synchronique, mais aussi diachronique, éclairent et interrogent de grandes questions sociologiques. Elles invitent aux confrontations d'« échelles » et aux disjonctions qui, parfois, en résultent et mettent en évidence ainsi les discontinuités interprétatives, tout comme elles permettent de souligner à l'inverse les continuités interprétatives qui gisent sous l'apparence d'objets éclatés¹⁵.

■ ce genre d'« innovations » ou de transferts d'une discipline à une autre sans précautions que l'on ne peut qu'être réservé quant à la cohérence et à la pertinence de la conception d'une « anthropologie urbaine » extensive relativement à ce qu'elle est susceptible de couvrir et recouvrir dans ses méthodes, ses théorisations et ses objets.

15. Ainsi, cela permet de remettre en question par exemple, le sens purement politique de l'éclatement en définitions plurielles de la pauvreté (régies par le découpage opérationnel du travail social) de populations qui, alors qu'elles circulent à travers ces catégories ont en fait en commun d'appartenir au même ensemble social des « paupérisés » ou des « sous-prolétaires ». (Bru-

Un inventaire nécessaire

Il ne faut pas passer sous silence la nécessité de faire un inventaire critique de concepts et notions anthropologiques devenus inadaptés à la réalité actuelle du monde (L. Vidal, O. Leservoiesier, 2007). Que signifie et comment définir une « ethnie » aujourd'hui ? La notion d'« aire culturelle » a-t-elle encore un sens ? Nous l'avons vu plus haut, ces concepts, peut-être pertinents par le passé, ne le sont plus aujourd'hui à l'aune de la « globalisation » issue de la mondialisation des marchés et des migrations internationales. De la même manière, la question de la « transmission », avec l'accélération des techniques et des formes de communication, n'a plus le même contenu que celui qui avait pu être dans des temporalités plus « froides » et antérieures. Les « plus jeunes » s'emparent des nouvelles technologies sans l'aide des anciens qui, par ailleurs, font appel aux savoirs récents et à l'expertise de ces derniers dans ce champ. Nombre de savoir-faire artisanaux sont devenus obsolètes au regard des techniques et matériaux modernes, plus immédiatement accessibles au commun des mortels. De nombreux apprentissages sont devenus plus rapides et courts que ceux que suivaient les anciens dans maints domaines comme celui de la construction par exemple, ou de la cuisine¹⁶. Est-ce à dire pour autant que toute transmission aurait disparu ? Sans doute pas, mais ses formes

■ neteaux, P., Terrolle, D., *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Éditions du Croquant, 2010).

16. L'évolution de cette transmission permet de différencier maintenant, parmi ceux qui tiennent un restaurant, les « restaurateurs » (qui ont recours au « réchauffage » de plats préparés par la cuisine industrielle) des « cuisiniers » (qui assurent la préparation de plats à partir de produits frais qu'ils transforment eux-mêmes). Des modifications se sont également manifestées dans le champ familial : si pendant longtemps, « apprendre à faire la cuisine » se transmettait, dans les familles, de grands-mères ou de mères à petites-filles ou à filles, la transmission actuelle privilégie et les vecteurs médiatiques (presse écrite et télévisuelle spécialisées dans lesquelles toutes les recettes sont diffusées, accompagnées de la démonstration des savoir-faire) et internet (où de nombreux sites, par exemple comme www.marmiton.org, deviennent des références incontournables).

et ses vecteurs ont changé. Il en est de même pour les rites qui, à force d'être hypertrophiés comme catégorie d'analyse, semblent pour certains avoir perdu toute pratique¹⁷ et sens anthropologique précis. Quant aux rites de passage, comment en prouver l'existence dans une société bloquée, où peu de « passages » existent¹⁸ et où leurs significations symboliques semblent aller *a contrario* de la logique économique et de management actuelle.

Il nous faut revisiter tout cela, en redéfinir le sens, au risque de ne plus avoir d'outils pertinents pour analyser et rendre compte du monde actuel. Cela ne signifie pas que l'anthropologie elle-même ne soit plus pertinente pour en faire l'analyse, mais bien au contraire qu'elle se trouve à l'orée d'un inventaire indispensable pour mettre en évidence ce qui justement fonde son apport dans la mise en évidence de la continuité des traits et formes culturels les plus intangibles et communs à toutes les cultures, alors que l'apparence des choses donne justement l'illusion d'une nouveauté fallacieuse.

Un avenir à défendre en le construisant

Depuis ses premiers travaux dans le champ des sociétés industrielles et urbaines, l'anthropologie a démontré qu'elle devait sans cesse innover, tant sur le terrain

17. En quelques années, le rite du « départ en retraite » est de moins en moins soutenu par les pratiques en usage jusque-là (pot collectif, discours, et cadeaux) : en soldant brutalement la « culture d'entreprise » au profit de la mise en concurrence des salariés comme système de management, toutes les institutions et entreprises (privées comme publiques) ont modifié profondément les formes de sociabilité qui existaient dans l'exercice et les représentations du travail. Plus individualisé et concurrentiel, ce dernier n'offre plus de sens collectif au point que le départ en retraite n'est plus l'objet que d'un soulagement individuel à quitter le monde du travail, sans tambours ni trompettes.

18. Avec la déréglementation du travail, la délocalisation industrielle et des services, la situation de précarité qui est le lot d'une partie grandissante de la jeunesse, qu'elle soit issue de la classe ouvrière ou des petites classes moyennes, est contradictoire avec le sens même des rites de passage qui est de souligner des changements successifs de statut.

que dans la construction de ses objets : la pratiquer dans ce cadre imposait au chercheur un « bricolage » permanent, cohérent cependant avec les principes qui la fondent. C'est toujours le cas aujourd'hui, mais cette discipline est confrontée en plus à l'évaluation de la pertinence de son héritage conceptuel et théorique, à l'évolution de son éthique professionnelle relativement aux contraintes qui peuvent conditionner le choix même de ses terrains, l'accès à ces derniers et la menée autonome de ses investigations. Ces diverses entreprises, sur plusieurs fronts, peuvent être menées à bien. Cependant, cela ne sera possible qu'à travers l'existence d'une communauté scientifique digne de ce nom et susceptible d'exister de tout son poids dans les rapports de force idéologiques et politiques que subissent de plein fouet, aujourd'hui, les sciences sociales. Cette communauté, initialement nationale, doit se recomposer à une autre échelle, à la mesure des effets induits par la globalisation et en étant attentive à éviter les normes et contraintes évoquées supra. Sans cela, on peut douter que ce soient des chercheurs isolés, au un par un, par des évaluations concurrentielles et les appels d'offres compétitifs de l'ANR, déliés de tous liens et peu soutenus par leurs institutions respectives, qui soient à même de construire cet avenir, et par conséquent le leur.

Bibliographie

- Bergier B., *Repères pour une restitution des résultats de la recherche en sciences sociales. Intérêts et limites*, L'Harmattan, 2001.
- Bruneteaux P., Terrolle D., *L'arrière-cour de la mondialisation. Ethnographie des paupérisés*, Éditions du Croquant, 2010.
- Chapoulie J.-M., 2001, *La tradition sociologique de Chicago. 1892-1961*, Paris, Seuil.
- Gotwirth J.,
« Pour la méthode ethnologique », in *L'homme hier et aujourd'hui. Recueil d'études en hommage à André Leroi-Gourhan*, Paris, Éditions Cujas, 1973, pp. 775-783.

- « Jalons pour l'anthropologie urbaine », *L'Homme*, 1982, 22 (4) : 5-23.
- « L'anthropologie urbaine en France », *Critiques*, 1983, 438 : 872-885.
- « Introduction », in J. Gutwirth, C. Pétonnet (sous la dir.), *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Éditions du CTHS, 1987, p. 2.
- « L'ethnologie, science ou littérature ? », *Anthropos*, 2003, 98 : 179-186.
- Gutwirth J., Pétonnet C., (dir.), 1987, *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Éditions du CTHS.
- Laurens S., Neyrat F., (coordonné par), *Enquêter : de quel droit ?*, Éditions du Croquant, 2010.
- Raulin A., *Anthropologie urbaine*, (2001), A. Colin, 2007.
- Terrolle D., « Urban anthropology in France », *City and Society*, Washington, 1989, 3, 1 : 91-96.
- Vidal L., Leservoisière O., *L'anthropologie face à ses objets, nouveaux contextes ethnographiques*, Éditions des archives contemporaines, 2007.

Chapitre premier Circonscrire l'objet